

# DEGATS DE SANGLIERS

## INFORMATIONS DES CHASSEURS



Les chasseurs attributaires du lot de chasse communal n° 1 informent la population qu'ils sont vigilants par rapport à la présence nombreuse des sangliers sur notre territoire, qui créent d'importants dégâts sur les prairies.

Ils précisent qu'ils sortent tous les soirs ; ils sont une bonne quinzaine à arpenter bois et prairies à la poursuite et la localisation des hordes de sangliers.

Ils souhaitent rappeler à la population, qu'ils n'ont pas l'autorisation de tirer à moins de 200 mètres des habitations. Des tirs ont quand même été réalisés par Christian MULLER mais sous le contrôle du lieutenant de louveterie, spécialement autorisé par les autorités.

Une dizaine de sangliers ont été abattus les derniers jours.

Il est rappelé que les chasseurs assurent un rôle positif dans le maintien de la biodiversité et contribuent notamment, à réguler l'équilibre des populations d'animaux.

Les chasseurs demandent que les propriétaires fonciers entretiennent leurs parcelles et que les clôtures électriques ne soient pas dégradées, ceci pour le respect du travail fait en amont.

